

MODALITES D'INSCRIPTION IRFASE RENTREE SEPTEMBRE 2024

PARCOURS ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

TEXTES ET REFERENCES

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la Formation Professionnelle et au dialogue social.

La loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale.

La loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022, dite loi "Marché du travail".

Le Code du travail (article L.935-1).

CONDITIONS REQUISES A L'INSCRIPTION

Les candidats du parcours d'accompagnement à la VAE doivent satisfaire aux prérequis suivants :

- Avoir validé le livret de recevabilité auprès de l'organisme instructeur (Livret 1),
- Avoir un financement pour l'accompagnement du parcours d'accompagnement VAE.

MODALITES D'INSCRIPTION

Vous devez candidater directement auprès de l'IRFASE et renseigner le dossier d'inscription VAE sur notre site internet <https://irfase.fr/>

Pour participer à l'entretien de diagnostic de positionnement, vous devez :

- Avoir renseigné le dossier d'inscription et téléversé les pièces jointes demandées sur la plateforme d'inscription en ligne accessible sur notre site internet www.irfase.fr
- Avoir passé un entretien individuel de positionnement.

Nous recommandons aux candidats de participer aux réunions d'information proposées avant de s'inscrire aux épreuves d'admission.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez contacter le pôle handicap pour anticiper les besoins d'aménagement : pole.handicap@irfase.com

CONTACTS POLE D'ADMISSIONS

Pour toute information, veuillez contacter :

pole.admissions@irfase.com

Aurelie Valenza - Nadia ZBIDI